

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 41**  
 OBJET : **ENEDIS - CONVENTION POUR LIGNE HAUTE TENSION  
AVENUE DE GAULLE**  
 Nomenclature : **3.5.11**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 9

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 03 35 -  
Annexe 11 Convention  
ENEDIS dévoiement  
HTA.pdf

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle, il convient de déplacer une ligne HTA.

Cette ligne souterraine empruntant la parcelle communale n°AP 122, ENEDIS doit aujourd'hui établir des conventions de servitude avec le propriétaire. La commune de Treillières est donc sollicitée par ENEDIS pour l'établissement d'une convention de servitude.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la convention avec ENEDIS pour le passage du réseau d'électricité sur la parcelle n°AP 122, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer cette convention et tout document y afférant.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,  
Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20180326-2018-03-41-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2018  
Date de réception préfecture : 03/04/2018